



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-SG-0359

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Service général d'appui – Direction générale coordination et appui
- Rang et/ou fonction : Directrice générale adjointe
- Nom et prénom : ANNAERT Linda

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Service général d'appui - Direction générale coordination et appui
- Rang et/ou fonction : Service des Archives et de la Gestion de l'Information
- Nom et prénom : VAN HOVE Freddy

III. Compétence(s) déléguée(s)

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet INTERNE |
|---|--|
| Art.33 1° | Accorder aux membres du personnel relevant de son autorité les congés annuels de vacances, les congés pour motifs impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels. |
| Art.45 §1 ^{er} 2° | Délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services. |
| Art.45 §1 ^{er} 1° | Valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission. |

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet EXTERNE |
|---|--|
| | |
| | |
| | |

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Service général d'appui - Direction générale coordination et appui - Service des Archives et de la Gestion de l'Information
- o Rang et/ou fonction : Employé de niveau 1 – attaché gestion documentaire
- o Nom et prénom : GOBERT Gael

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : la compétence reprise à l'ART. 33.1° ne sera pas assurée.

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Service général d'appui - Direction générale coordination et appui - Service des Archives et de la Gestion de l'Information
- o Rang et/ou fonction : Employé de niveau 1 – attaché gestion documentaire

o Nom et prénom : FASTRES Emilie

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : la compétence reprise à l'ART. 33.1° ne sera pas assurée.

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

VI. Durée de la délégation.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité déléguée

Freddy VAN HOVE

Linda ANNAERT

Attaché

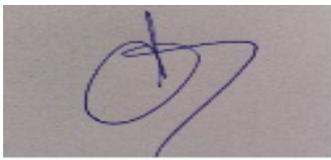
Directrice générale adjointe

Suppléant n°1

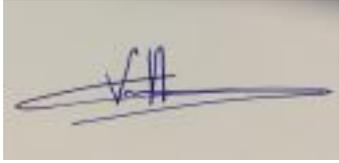
Gaël GOBERT

Suppléant n°2

Emilie FASTRES



Signé par Linda ANNAERT le 01/02/2021 16:16:35



Signé par Freddy VAN HOVE le 01/02/2021 16:41:38



Signé par Gaël GOBERT le 01/02/2021 18:07:05



Signé par Emilie FASTRES le 02/02/2021 09:16:41